



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Procédure adaptée n° SRH-2025-079 relative à la « réalisation d'actions de formation dans le domaine de la Préparation aux concours et examens professionnels administratif au profit des agents publics des ministères et des personnels des établissements publics ».

Question(s) posée(s) par un opérateur en date du 13/04/2026 :

Question N°1 « Pour les 4 lots, le prestataire peut-il proposer une seule modalité de formation ou est-il tenu de proposer les quatre modalités? »

Réponse apportée par l'acheteur à la question n°1 :

Le soumissionnaire a l'obligation de proposer l'ensemble des modes d'organisation, définis par le Cahier des clauses techniques particulières, tels qu'ils sont prévus pour chacun des lots.
